

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 374

11 février 2012

SOMMAIRE

Amundi Alternative Investments, Ltd. & Co SCS	17911	Fundamental European Value S.A.	17950
CHC Helicopter S.A.	17935	Fundgesco	17950
CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l. ...	17911	Global-Pack S.à r.l.	17910
CSL Luxembourg S.à r.l.	17912	Go-West a.s.b.l.	17948
DC Logistics	17912	Hutchison Asia Telecommunications Finance S.à r.l.	17935
Dimitech Investments S.A.	17911	Hutchison Whampoa Finance S.à r.l.	17947
DPD (Luxembourg) S.à r.l.	17946	Infinis Capital Participations S.à r.l.	17943
Eagle 8 S.à r.l.	17939	Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF	17941
EARLSFORT Paris 50 S.à r.l.	17938	Ivanhoe Zhengzhou Investments S.à r.l.	17924
Ecocare	17939	Kerala S.A.	17931
Ehblux A.G.	17941	Kingdom Investments I (TSF)	17920
Element Six Abrasives S.A.	17915	Le Manoir Anglais S.à r.l.	17951
EnCo S.à r.l.	17924	London Regent Street Property Investment S.à r.l.	17942
ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH	17942	OLFI Lux Holdings S.à r.l.	17906
Escafin Invest S.A.	17909	Picarus N.V. S.A.	17916
ESCF Soparfi A S.à r.l.	17943	ProLogis UK Developments S.à r.l.	17932
Etoile Noire S.A.	17946	Sifin S.A.	17938
Etoile Noire S.A.	17946	Société Civile Immobilière du Remerwe	17931
Eural S.à r.l.	17946	TE Finance S.à r.l.	17925
Euro Asie International Travel Agency S.à r.l.	17947	Tishman Speyer Project Paris S.à r.l.	17912
Eurofins GSC LUX	17925	Tishman Speyer Weserstrasse GP S.à r.l.	17912
Europalux Holding S.A.	17947	Verde Vivo S.à r.l.	17942
European Credit (Luxembourg) S.A.	17931	World Strategy Portfolios	17916
FICO S.A., Société Financière pour la Construction	17925		
Financière Star 1	17947		
Foam Investments I S.à r.l.	17949		

OLFI Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.806.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of December,
Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

OpenLink Financial LLC, a limited liability company organized and validly existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

here represented by Mrs Annick BRAQUET, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 December 2011.

The said proxy initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "OLFI Lux Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 159.806, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 4 March 2011, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2011, under number 1275 (p. 61173) (the "Articles"). The Articles have been amended for the last time on 5 December 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to two million euro (EUR 2,000,000.-) by the issue of one million nine hundred eighty seven thousand five hundred (1,987,500) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Share"), subscribed and fully paid up by a contribution in kind consisting of 10 shares in dbc Smart Software Inc., a corporation existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office in Kitchener, Ontario, 133 Manitou Drive, (the "Contribution in Kind").

Subscription of the New Shares

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an aggregate amount of one million nine hundred eighty seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500.-), and to fully pay up such New Shares by the Contribution in Kind in the aggregate amount of one million nine hundred eighty seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500.-), whose amount is entirely allocated to the share capital of the Company.

Documents evidencing the valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at one million nine hundred eighty seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500.-) on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- a power of attorney duly executed by the authorized representative of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares confirming the subscription of the New Shares and stating the valuation and the ownership of the Contribution in Kind;
- a valuation report from the management of the Company certifying the valuation of the Contributions in Kind as of 15 December 2011;

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to transfer the Contribution in Kind to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contribution in Kind be transferred to it/him;
- the Contribution in Kind is hereby assigned and transferred to the Company as of the date hereof;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries of the Contribution in Kind in order to duly formalise the transfer of the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 7 of the Articles of the Company is amended and now read as follows:

" **Art. 7.** The Company's capital is set at two million euro (EUR 2,000,000.-) represented by two million (2,000,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the Articles, so as to read as follows:

" **Art. 11.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and to the extent Class A managers and Class B managers were appointed, at least one Class A manager and one Class B manager must be present or represented.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Class A manager and Class B manager, such resolutions must be approved at least one Class A manager and one Class B manager.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Circular resolutions can be taken by the managers only in exceptional circumstances that shall be explained in the resolutions. Such resolutions shall be signed by all managers and shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. The signature of the managers may appear on a single document or on multiple copies of identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mails. Such circular resolutions shall be ratified in the next board meeting to be held in accordance with the above provisions.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that the conference call is initiated from Luxembourg, that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,000.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinzième jour de Décembre,

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT comparu

OpenLink Financial LLC, une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Coporation Trust Center, 1209 Orange Stree, Wilmington, Delaware 19801,

ici représentée par Madame Annick BRAQUET, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 15 décembre 2011.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de OLF Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 159 806, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 4 mars 2011, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations numéro 1275, page 61173 en date du 14 juin 2011. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 5 Décembre 2011, qui n'a pas encore fait l'objet d'une publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé Unique prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise consolidée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de un million neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents (1.987.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), souscrites et entièrement libérées par un apport en nature consistant en 10 parts dans la société dbc Smart Software Inc., une société de droit canadien (province d'Ontario), ayant son siège social à Kitchener, Ontario, 133 Manitou Drive, (l'"Apport en nature")

Souscription des Nouvelles Parts Sociales

L'Associé Unique déclare souscrire à la propriété des Nouvelles Parts Sociales pour un total cumulé d'un million neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-), et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un Apport en Nature d'un montant cumulé d'un million neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-), dont le montant est entièrement alloué au capital social de la Société.

Document justifiant l'évaluation de l'apport en nature

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à un million neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-), sur la base des documents suivants, qui demeureront annexés aux présentes:

- une procuration dûment exécutée par le représentant autorisé de l'Associé Unique dans sa capacité d'agir en tant que souscripteur des Nouvelles Parts Sociales, confirmant la souscription des Nouvelles Parts Sociales et établissant l'évaluation et la propriété de l'Apport en Nature;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société attestant l'évaluation des Apports en Nature au 15 décembre 2011;

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique déclare que:

- il a le pouvoir de transférer l'Apport en Nature à la Société;
- il n'existe pas d'autre droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels toute personne peut avoir droit de demander que toute part de l'Apport en Nature lui soit transférée;
- l'Apport en Nature est cédé et transféré à la Société à la date des présentes;
- toutes les autres formalités seront accomplies dans les pays respectifs de l'Apport en Nature dans le but de dûment formaliser le transfert de l'Apport à la Société et de le rendre effectif n'importe où et envers tout tiers.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 7 des Statuts de la Société est modifié et rédigé dorénavant comme suit:

" **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2,000,000,-) représenté par deux millions (2,000,000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune."

Troisième résolution

L'associé Unique décide de modifier l'article 11 des Statuts, qui devra dorénavant être rédigé comme suit:

" **Art. 11.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions circulaires peuvent être prises par les gérants seulement dans des circonstances exceptionnelles qui devront être expliquées dans les résolutions. Celles-ci devront être signées par tous les gérants, et produiront effet au

même titre que les décisions prises à une réunion du conseil de gérance. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution unique, envoyées par lettre, télécopie ou courrier électronique. Ces résolutions circulaires doivent être ratifiées au conseil de gérance suivant, qui doit se tenir conformément aux dispositions susmentionnées.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si elle est initiée depuis le Luxembourg, si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie et chaque membre du conseil participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo."

Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 3.500..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57330. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003884/189.

(120002429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Escafin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 109.781.

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «ESCAFIN INVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1410 du 17 décembre 2005, page 67674. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109 781. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, en date du 16 juin 2008, lequel acte fut publié au Mémorial, le 23 juillet 2008, sous le numéro 18181 et page 87241.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.-EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «ESCAFIN INVEST S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LECLERC, S. SZUMILAS, E. BOVRISSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17235. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012003079/66.

(120001751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Global-Pack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.659.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés Tenue au siège administratif de la Société à Luxembourg

L'assemblée est ouverte à 9h00, le 2 janvier 2012 sous la présidence de Mr Ludovic Convert, représentant la majorité qualifiée des associés de la société.

L'assemblée prend à l'unanimité, selon la majorité qualifiée de cette assemblée Générale la résolution suivante:

1. Transfert du siège social du 6 rue Henri Schnadt, Luxembourg au 66 route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demande parole, Monsieur, le Président lève la séance à 9h30

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Signatures

Le Secrétaire / Le président

Référence de publication: 2012003130/16.

(120001905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

CSFB Lux (UNW) Co-Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 80.722.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003046/9.

(120002338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Amundi Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.806.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011, LAC/2011/58714, aux droits de soixante-quinze euro (75,-EUR), que la société "Amundi Alternative Investments, Ltd. & Co SCS" (en liquidation), RCS Luxembourg Numéro B 118.806, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée en date du 28 juillet 2006 par acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1979 du 21 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés par acte de du notaire instrumentaire, en date du 12 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 489 du 6 mars 2010.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3201 du 29 décembre 2011.

La Société a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au siège social de la société Predicare S.à r.l., sis actuellement au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pendant la durée de cinq (5) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004173/24.

(120003720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Dimitech Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 127.928.

I. Renouvellement des mandats

Il résulte qu'à l'issue des Assemblées ordinaires des actionnaires tenues de façon extraordinaire en date du 4 décembre 2008 et du 10 novembre 2009, que les mandats des Administrateurs ainsi que celui du Commissaire ont été renouvelé, pour une année supplémentaire, respectivement jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de la société au 30 juin 2009 et l'assemblée générale approuvant les comptes de la société au 30 juin 2010.

En outre, l'Assemblée Générale des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 26 novembre 2010 a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs des personnes suivantes pour une année supplémentaire, leurs mandats arriveront à expiration à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de la société au 30 juin 2011.

M. Francis ZELER, administrateur de société, né le 5 mai 1966 à Bastogne (Belgique), domicilié professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président et Administrateur-délégué;

M. Romain THILLENS, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), résidant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange

M. Christophe BLONDEAU, employée, le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), domicilié professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale a également décidé de renouveler avec effet immédiat le mandat de Commissaire de HRT Révision S.A., société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de la société au 30 juin 2011.

II. Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 29 novembre 2011

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège de la société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg avec effet au 1^{er} Décembre 2011.

III. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs et du commissaire aux comptes, Monsieur Francis ZELLER, Monsieur Christophe BLONDEAU et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Romain THILLENS résidant désormais au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIMITECH INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012003665/34.

(120003060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

CSL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 68.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003047/10.

(120001569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

DC Logistics, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Stross.

R.C.S. Luxembourg B 136.568.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 04.01.2012.

Référence de publication: 2012003053/10.

(120002399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Tishman Speyer Project Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tishman Speyer Weserstrasse GP S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.281.

In the year two thousand and eleven, on the twelve of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Project Paris L.P., a Limited Partnership, established and organized under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 61 Aldwich, London WC2B 4AE, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 14806,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Weserstrasse GP S.à r.l." (hereinafter, the Company),

with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 5, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose bylaws have not been amended yet.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's name from "Tishman Speyer Weserstrasse GP S.à r.l." into "Tishman Speyer Project Paris S.à r.l.".

IV. The sole shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Tishman Speyer Project Paris S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).”

V. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l. from its position of sole manager of the Company and to grant it discharge for the exercise of its mandate until the date of its resignation.

VI. The sole shareholder resolves to appoint the following persons, with immediate effect and for an unlimited duration, as new managers of the Company:

Category A Managers:

- Mr. Bernard Penaud, Managing Director, born on December 10, 1965 in Brive-la-Gaillarde, France, with professional address at 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France;
- Mr. Jerry I Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, born on June 23, 1940 in Wisconsin, United States of America, residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, born on March 9, 1965 in New-York, United States of America, residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Mr. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, born on October 11, 1969 in New-York, United States of America, residing at 265, East 66th Street, New-York, United States of America; and
- Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom.

Category B Managers:

- Ms. Joséphine Andonissamy, Company Director, born on February 27, 1973 in Pondichery, India, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Pascal Brayeur, Associate Director, born on December 10, 1979 in Liege, Belgium, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Vinessa Sweeney, Associate Director – Fund Accounting, born on November 15, 1979 in Chester, United Kingdom, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Nicolas Veyer, Senior Controller, born on September 1, 1973 in Lille, France, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

VII. Further to the above mentioned resignation and appointments, the sole shareholder acknowledge that the board of managers of the Company will thus be composed as follows:

Category A Managers:

- Mr. Bernard Penaud, prenamed;
- Mr. Jerry I Speyer, prenamed;
- Mr. Paul Anthony Galiano, prenamed;
- Mr. Robert J. Speyer, prenamed; and
- Mr. Michael Philip Maurice Spies, prenamed.

Category B Managers:

- Ms. Joséphine Andonissamy, prenamed;
- Mr. Pascal Brayeur, prenamed;
- Ms. Vinessa Sweeney, prenamed; and
- Mr. Nicolas Veyer, prenamed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Project Paris L.P., a Limited Partnership établis et existant en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son lieu principal d'activité à 61 Aldwich, London WC2B 4AE, Royaume-Uni, et enregistré auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 14806,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Weserstrasse GP S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 3438, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 5 décembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de «Tishman Speyer Weserstrasse GP S.à r.l.» en «Tishman Speyer Project Paris S.à r.l.».

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tishman Speyer Project Paris S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).»

V. L'associé unique décide d'accepter la démission de Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l. de ses fonctions de gérant unique de la Société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

VI. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme nouveaux gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A:

- M. Bernard Penaud, Managing Director, né le 10 décembre 1965 à Brive-la-Gaillarde (France), ayant son adresse professionnelle au 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France;

- M. Jerry I. Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 265, East 66th Street, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, né le 4 septembre 1957 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, Londres WC2B 4AE, Royaume-Uni.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Joséphine Andonissamy, Company Director, née le 27 février 1973 à Pondichéry (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- M. Pascal Brayeur, Associate Director, né le 10 décembre 1979 à Lièges (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Mme Vinessa Sweeney, Associate Director – Fund Accounting, née le 13 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; et

- M. Nicolas Veyer, Senior Controller, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

VII. L'associé unique reconnaît que suite à la démission et aux nominations mentionnées ci-dessus, le conseil de gérance de la Société se composera désormais comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Bernard Penaud, prénommé;
- M. Jerry I. Speyer, prénommé;
- M. Paul Anthony Galiano, prénommé;
- M. Robert J. Speyer, prénommé; et
- M. Michael Philip Maurice Spies, prénommé.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Joséphine Andonissamy, prénommée;
- M. Pascal Brayeur, prénommé;
- Mme Vinessa Sweeney, prénommée; et
- M. Nicolas Veyer, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de

divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signée avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17661. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002703/166.

(120001271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003063/10.

(120002193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.891.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 8 décembre 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

Mr Jean Philippe Claessens (Président), 41 Op Bierg, L-8217 Mamer

Mr Philippe Meloni, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer

Mr Gianluigi Sagramoso, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer

Mr Derek Chambers, 10 rue Mambra, L-8246 Mamer

Mr Martin Vogel, 602 Hohlstrasse, CH-8010 Zurich

Mme Jana Frnkova, 10 rue Mambra, L-8246 Mamer

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 avril 2012.

Mamer, le 04 janvier 2012.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Armelle MOULIN / Jean Philippe CLAESSENS

Référence de publication: 2012004716/26.

(120003288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Picarus N.V. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 111.407.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-second day of December.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PICARUS N.V. S.A." a public limited liability company, under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of notary Jean-Paul HENCKS, then residing in Luxembourg, on 17 October 2005, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 318 of 13 February 2006, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 111,407.

The meeting was opened with Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

who appointed as secretary, Mrs. Cathy KEMPENEERS, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elected as scrutineer Ms. Nadia PRINTZ, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1. Presentation of the cross-border merger operation through the absorption of the company "PICARUS N.V. S.A." (the "Absorbed Company") by the company "L.I.B. Beheer B.V." (the "Absorbing Company") and more specifically of the common terms of merger of 10 November 2011 providing for the absorption by the Absorbing Company of the Absorbed Company, the merger to take place by the transfer, following the dissolution without the liquidation, of the whole of the assets and liabilities without exception or reservation from the Absorbed Company to the Absorbing Company.

2. Finding that the provisions resulting from the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, concerning mergers have been complied with.

3. Approval of the common terms of merger and decision to carry out the cross-border merger through the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company in particular through the transfer of the whole of the assets and liabilities without exception or reservation of the Absorbed Company to the Absorbing Company and the dissolution without liquidation of the Absorbed Company as a result of the merger.

4. Finding of the taking effect of the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company as defined in the common terms of merger.

5. Discharge of the directors and of the statutory auditor of the Absorbed Company for their mandate up to the date of dissolution.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting presents the cross-border merger operation through the absorption of the company "PICARUS N.V. S.A." (the "Absorbed Company") by the company "L.I.B. Beheer B.V.", a limited liability company, under the laws of the Netherlands, with registered office in NL-5663 Geldrop, 2, Genoenuizerweg, registered with the Netherlands Trade Register under number 17157418 (the "Absorbing Company"), and more specifically, the general meeting presents the common terms of merger of 10 November 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2838 of 21 November 2011, providing for the absorption by the Absorbing Company of the Absorbed Company, the merger having to be carried out by the transfer, following the dissolution without liquidation, of the whole of the assets and liabilities without exception or reservation of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

Second resolution

- The general meeting finds that the provisions resulting from the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, relating to mergers, have been complied with, namely:

a) Approval by the sole shareholder of the Absorbed Company, by means of registered letter sent to the latter, of the absence of the written report of the board of directors of the Absorbed Company explaining and justifying the common terms of merger and in particular the share exchange ratio as provided for in Article 265 (3) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended,

b) approval by the sole shareholder of the Absorbed Company, by means of registered letter sent to the latter, of the absence of examination of the common terms of merger relating to the merger by independent experts and the absence of a report of the independent experts on the common terms of merger relating to the merger as provided for in Article 266 (5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended,

c) deposit of the documents required by Article 267 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, at the registered office of the merging companies one (1) month before the date of the holding of the general meetings of the merging companies with a view to their inspection by the shareholders, with the option of obtaining a copy thereof without charge upon mere demand,

d) publication in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" of the common terms of merger, on 21 November 2011, namely one (1) month before the holding of the extraordinary general meetings of the merging companies called upon to rule on the common terms of merger as required by Article 262(1) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The letter mentioned in (a) and (b) above, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting resolves to approve the common terms of merger and to carry out the cross-border merger of the companies "PICARUS N.V. S.A." and "L.I.B. Beheer B.V.", in particular the transfer of the whole of the assets and liabilities without exception or reservation of the Absorbed Company to the Absorbing Company and the dissolution without liquidation of the Absorbed Company as a result of the merger.

The date from which the operations of the Absorbed Company are considered from the accounting point of view as being carried out for the Absorbing Company is fixed at 1 January 2011.

Fourth resolution

The general meeting finds that the merger will enter into effect the day after the execution of a deed of merger before a Netherlands notary, which may only be executed after a general meeting of shareholders of the Absorbing Company has resolved to enter into the merger on the basis of the common terms of merger of 10 November 2011.

Fifth resolution

The general meeting resolves to grant full and entire discharge to the directors and the statutory auditor of the Absorbed Company for their mandate from the date of their appointments to the present date.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairwoman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire résidant à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "PICARUS N.V. S.A.". une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 318 du 13 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 111.407.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Nadia PRINTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation de l'opération de fusion transfrontalière moyennant absorption de la société "PICARUS N.V. S.A." (la "Société Absorbée") par la société "L.I.B. Beheer B.V." (la "Société Absorbante") et plus particulièrement, du projet de fusion en date du 10 novembre 2011 prévoyant l'absorption par la Société Absorbante de la Société Absorbée, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

2. Constatation du respect des dispositions résultant de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, relatives aux fusions.

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion transfrontalière moyennant absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée comme conséquence de la fusion.

4. Constatation de la prise d'effet de la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée telle que définie dans le projet de fusion.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de dissolution.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale présente l'opération de fusion transfrontalière moyennant absorption de la société "PICARUS N.V. S.A." (la "Société Absorbée") par la société "L.I.B. Beheer B.V.", une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à NL-5663 Geldrop, 2, Genoenhuizerweg, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 17157418 (la "Société Absorbante"), et plus particulièrement, l'assemblée générale présente le projet de fusion en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2838 du 21 novembre 2011, prévoyant l'absorption par la Société Absorbante de la Société Absorbée, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que les dispositions résultant de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, relatives aux fusions, ont été respectées, à savoir:

a) Approbation par l'actionnaire unique de la Société Absorbée, par voie de lettre adressée à cette dernière, de l'absence du rapport écrit du conseil d'administration de la Société Absorbée expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions tel que prévu par l'article 265 (3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée,

b) approbation par l'actionnaire unique de la Société Absorbée, par voie de lettre adressée à cette dernière, de l'absence d'examen du projet de fusion relatif à la fusion par des experts indépendants et de l'absence de rapport des experts indépendants sur le projet de fusion relatif à la fusion tel que prévu par l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée,

c) dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, au siège social des sociétés fusionnantes un (1) mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes en vue de leur inspection par les actionnaires, avec faculté d'en obtenir copie sans frais et sur simple demande,

d) publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du projet de fusion, le 21 novembre 2011, soit un (1) mois au moins avant la réunion des assemblées générales extraordinaires des sociétés fusionnantes appelées à se prononcer sur le projet de fusion tel qu'exigé par l'article 262 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

La lettre mentionnée sous a) et b) ci-dessus et paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion transfrontalière des sociétés "PICARUS N.V. S.A." et "L.I.B. Beheer B.V.", notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée comme conséquence de la fusion.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que la fusion prendra effet à compter du lendemain de la passation de l'acte notarié de fusion devant un notaire néerlandais, lequel acte ne sera exécuté qu'après la décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante de procéder à la fusion sur la base du projet de fusion en date du 10 novembre 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la Société Absorbée pour l'exécution de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Kraus, C. Kempeneers, N. Printz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57995. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

E. SCHLESSER.

Référence de publication: 2012004822/200.

(120003542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Kingdom Investments I (TSF), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 276.675,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.111.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of December,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Kingdom Investments II (TSF), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number 107.121, represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Kingdom Investments II (TSF) S.à r.l. is hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Kingdom Investments I (TSF), S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 784 dated 4 August 2005 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.111 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1928 dated 3 October 2009.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred and sixty-eight thousand four hundred and seventy-five euro (EUR 168,475.-), in order to raise it from its current amount of one hundred eight thousand two hundred euro (EUR 108,200.-), divided into four thousand three hundred twenty eight (4,328) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of two hundred and seventy-six thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 276,675.-), divided into eleven thousand sixty-seven (11,067) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue six thousand seven hundred and thirty-nine (6,739) shares so as to raise the total number of shares to eleven thousand sixty-seven (11,067) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To accept the subscription of five thousand three hundred and fifteen (5,315) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by the Sole Shareholder and the payment thereof by (i) conversion of distributable reserves of the Company in an amount of EUR 105,910.22 and (ii) a contribution in kind of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of EUR 26,964.78, being a total amount of EUR 132,875.-.

4. To accept the subscription of one thousand four hundred and twenty-four (1,424) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by Kingdom 5-KR-180, Ltd. and the payment thereof and a share premium in the amount of EUR 1.12 by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable held by Kingdom 5-KR-180, Ltd against the Company in the amount of USD 50,000.-being equal to EUR 35,601.12 based on the balance sheet of the Company at 16 September 2011.

5. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. and 2.

6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and sixty-eight thousand four hundred and seventy-five euro (EUR 168,475.-), in order to raise it from its current amount of one hundred eight thousand two hundred euro (EUR 108,200.-), divided into four thousand three hundred twenty eight (4,328) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of two hundred and seventy-six thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 276,675.-), divided into eleven thousand sixty-seven (11,067) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue six thousand seven hundred and thirty-nine (6,739) shares so as to raise the total number of shares to eleven thousand sixty-seven (11,067) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to five thousand three hundred and fifteen (5,315) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each and to make payment in full for all such new shares by means of (i) conversion of distributable reserves of the Company in an amount of one hundred and five thousand nine hundred and ten euro twenty-two cents (EUR 105,910.22) and (ii) a contribution in kind (the "Contribution in Kind 1") of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of twenty-six thousand nine hundred and sixty-four euro seventy-eight cents (EUR 26,964.78), being a total amount of one hundred and thirty-two thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 132,875.-).

Proof of the aforementioned distributable reserves has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 1 and that the receivable with respect to the Contribution in Kind 1 is a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivable so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind 1 has been certified at twenty-six thousand nine hundred and sixty-four euro seventy-eight cents (EUR 26,964.78) in a declaration of contribution signed by the representative of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representative of the Company.

Thereupon appeared Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of Kingdom 5-KR-180, Ltd., a company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the companies register of the Cayman Islands under number 126826 ("Kingdom 5-KR-180", together with the Sole Shareholder, the "Shareholders"), by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Kingdom 5-KR-180 to one thousand four hundred and twenty-four (1,424) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by Kingdom 5-KR-180 and the payment thereof and a share premium in the amount of one euro twelve cents (EUR 1.12) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind 2") consisting of a definite, due and payable receivable held by Kingdom 5-KR180 against the Company in the amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) being equal to thirty-five thousand six hundred and one euro twelve cents (EUR 35,601.12) based on the balance-sheet of the Company at 16 September 2011.

Kingdom 5-KR-180, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind 2 and that the receivable with respect to the Contribution in Kind 2 is a definite, due and payable receivable of Kingdom 5-KR-180. Kingdom 5-KR-180, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards Kingdom 5-KR-180 in respect of the receivable so contributed.

Kingdom 5-KR-180, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind 2 has been certified at fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) being equal to thirty-five thousand six hundred and one euro twelve cents (EUR 35,601.12) based on the balance-sheet of the Company at 16 September 2011 in a declaration of contribution signed by the representative of Kingdom 5-KR-180 and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representative of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's capital is set at two hundred and seventy-six thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 276,675.-), divided into eleven thousand sixty-seven (11,067) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred sixty euros (1.460.-EUR).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le sixième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Kingdom Investments II (TSF), S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B107.121, représentée par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Kingdom Investments II (TSF) S.à r.l, sera ci-après désigné par l'"Associé Unique".

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Kingdom Investments I (TSF), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 25 mars 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 784 en date du 4 août 2005 et enregistrée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.111 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 septembre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1928 en date du 3 octobre 2009.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-huit mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 168.475,-), pour le porter de son montant actuel de cent huit mille deux cents euros (EUR 108.200,-) représenté par quatre mille trois cent vingt-huit (4.328) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de deux cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze euros (EUR 276.675,-), représenté par onze mille soixante-sept (11.067) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de six mille sept cent trente-neuf (6.739) parts sociales pour porter le nombre total des parts sociales à onze mille soixante-sept (11.067) avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de cette assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription de cinq mille trois cent quinze (5.315) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'Associé Unique et paiement de ces parts sociales par (i) conversion des réserves distribuables de la Société d' un montant de EUR 105.910,22 et (ii) un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant de EUR 26.964,78, étant un montant total de EUR 132.875,-.

4. Acceptation de la souscription de mille quatre cent vingt-quatre (1.424) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par Kingdom 5-KR-180, Ltd. et paiement de ces parts sociales et d'une prime d'émission de EUR 1,12 par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue

par Kingdom 5-KR-180, Ltd. contre la Société d' un montant de USD 50.000,-étant égal à EUR 35.601,12 selon le bilan de la Société en date du 16 septembre 2011.

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. et 2.

6. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-huit mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 168.475,-), pour le porter de son montant actuel de cent huit mille deux cents euros (EUR 108.200,-) représenté par quatre mille trois cent vingt-huit (4.328) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de deux cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze euros (EUR 276.675,-), représenté par onze mille soixante-sept (11.067) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre six mille sept cent trente-neuf (6.739) parts sociales pour porter le nombre total des parts sociales à onze mille soixante-sept (11.067) avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à cinq mille trois cent quinze (5.315) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par (i) conversion des réserves distribuables de la Société d' un montant de cent cinq mille neuf cent dix euros vingt-deux cents (EUR 105.910,22) et (ii) un apport en nature (l'"Apport en Nature 1") consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant de vingt-six mille neuf cent soixante-quatre euros soixante-dix-huit cents (EUR 26.964,78), étant un montant total de cent trente-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 132.875,-).

La preuve desdites réserves distribuable de la Société a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature 1 et que la créance quant à l'Apport en Nature 1 est une créance certaine, liquide et exigible de l'Associé Unique. L'Associé Unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation vis-à-vis l'Associé Unique relatives à la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de l'Apport en Nature 1 a été certifié à vingt-six mille neuf cent soixante-quatre euros soixante-dix-huit cents (EUR 26.964,78) dans une déclaration d'apport signée par le représentant de l'Associé Unique et confirmé dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par le représentant de la Société.

Ensuite a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de Kingdom 5-KR-180, Ltd., une société constituée sous les lois des Îles Cayman, établie et ayant son siège social à Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, les Îles Cayman, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Îles Cayman sous le numéro 126826 ("Kingdom 5-KR-180", ensemble avec l'Associé Unique, les "Associés") en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Kingdom 5-KR-180, susmentionné, à mille quatre cent vingt-quatre (1.424) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales et une prime d'émission d'un euro douze cents (EUR 1,12) par un apport en nature (l'"Apport en Nature 2") consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par Kingdom 5-KR 180 contre la Société d' un montant de cinquante mille US dollars (USD 50.000,-) étant égal à trente-cinq mille six cent un euros douze cents (EUR 35.601,12) selon le bilan de la Société en date du 16 septembre 2011.

Kingdom 5-KR-180, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature 2 et que la créance quant à l'Apport en Nature 2 est une créance certaine, liquide et exigible de Kingdom 5-KR-180. Kingdom 5-KR-180 accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation vis-à-vis Kingdom 5-KR-180 relatives à la créance ainsi apportée.

Kingdom 5-KR-180, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de l'Apport en Nature 2 a été certifié à cinquante mille US dollars (USD 50.000,-) étant égal à trente-cinq mille six cent un euros douze cents (EUR 35.601,12) selon le bilan de la Société en date du 16 septembre 2011 dans une déclaration d'apport signée par le représentant de Kingdom 5-KR180 et confirmé dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par le représentant de la Société.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 5.Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze euros (EUR 276.675,-), représenté par onze mille soixante-sept (11.067) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune".

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille quatre cents soixante euros (1.460.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54369. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002485/239.

(120001035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Ivanhoe Zhengzhou Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.787.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 8 décembre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mme Rita-Rose Gagné de ses fonctions de gérant de la Société à compter du 8 décembre 2011. En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer M. Louis Voizard, cadre, né le 26 juin 1959 à Montréal, au Canada, résidant au 4976 avenue Ponsard, à Montréal, Québec, H3W 2A5, au Canada, en tant que nouveau gérant de la Société pour une période indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- M. Louis Voizard; et
- M, Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ivanhoe Zhengzhou Investments S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012003765/22.

(120002525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

EnCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.840.

Le bilan pour la période du 8 octobre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2012003065/14.

(120001516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Eurofins GSC LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.155.

Comme suite au contrat de cession conclu le 9 décembre 2011 entre Eurofins Scientifc, dont le siège social est situé à F-44300 Nantes, Site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 350 807 947 et Eurofins International Holdings LUX, dont le siège social est situé à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959, il est constaté que les 3.336 parts sociales représentatives de 100% du capital d'Eurofins GSC LUX, sont désormais détenues par la société Eurofins International Holdings LUX.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

MAZARS

Référence de publication: 2012003066/15.

(120001904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

FICO S.A., Société Financière pour la Construction, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.804.

La Fiduciaire D + C S.à.r.l (RCSL B133971), avec siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège établi en ses locaux, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg de la société FICO S.A., Société Financière pour la Construction, numéro RCSL B50 804.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Fiduciaire D+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2012003099/12.

(120002254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 205.540,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

In the year two thousand eleven, on the ninth day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TE Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.868 and having a share capital of two hundred thousand five hundred and twenty United States Dollars (USD 200,520.-) (the Company). The Company has been incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, dated August 17, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 17, 2011 under number 2865.

There appeared:

1. TE Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 10,108,302,314.38 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867,

hereby represented by Siobhan Mccarthy, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

2. TLM Finance Corp., a private corporation incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 – 3rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada with company number 2015027408,

hereby represented by Siobhan Mccarthy, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

3. TE Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.481 and having a share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-)

hereby represented by Siobhan Mccarthy, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

TE Holding S.à r.l., TLM Finance Corp. and TE Capital S.à r.l. are the current shareholders of the Company and will be hereinafter referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That one thousand twenty (1,020) ordinary shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and six (9,006) preferred equity share certificates having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand twenty United States Dollars (USD 5,020.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred thousand five hundred twenty United States Dollars (USD 200,520.-), represented by one thousand twenty (1,020) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and six (9,006) preferred equity share certificates (the PESCs) having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to two hundred five thousand five hundred forty United States Dollars (USD 205,540.-), by way of the issuance of (i) two hundred and fifty (250) Ordinary Shares having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and having the same rights as the existing Ordinary Shares; and (ii) one (1) PESC, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and having the same rights as the existing PESCs.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment to articles 5.1, 5.2 and 5.3 of the articles of association of the Company.

5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and Marc Liesch of AAD Fiduciaire S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESC and newly issued Ordinary Shares in the relevant registers of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand twenty United States Dollars (USD 5,020.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred thousand five hundred twenty United States Dollars (USD 200,520.-), represented by one thousand twenty (1,020) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and six (9,006) preferred equity share certificates (the PESCs) having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to two hundred five thousand five hundred forty United States Dollars (USD 205,540.-), by way of the issuance of (i) two hundred and fifty (250) Ordinary Shares having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and having the same rights as the existing Ordinary Shares; and (ii) one (1) PESC, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and having the same rights as the existing PESCs.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Subscription for Ordinary Shares

TLM Finance Corp., prenamed and represented as stated above, declares that it does not wish to subscribe for the newly issued Ordinary Shares.

TE Capital S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it does not wish to subscribe for the newly issued Ordinary Shares.

TE Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for two hundred and fifty (250) Ordinary Shares having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and fully pays them up by a contribution in cash in an amount of five thousand United States Dollars (USD 5,000) which will be allocated in its entirety to the share capital of the Company.

The amount of five thousand United States dollars (USD 5,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Subscription for PESC

TE Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it does not wish to subscribe for the newly issued PESC.

TE Capital S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it does not wish to subscribe for the newly issued PESC.

TLM Finance Corp., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) PESC, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and to fully pay up such PESC by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one hundred sixty million two hundred ten thousand three hundred and six United States dollars (USD 160,210,306) that it holds against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable from TLM Finance Corp. to the Company is to be allocated as follows:

- (i) twenty United States Dollars (USD 20.) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) one hundred sixty million two hundred ten thousand two hundred and eighty six United States dollars (USD 160,210,286) to be allocated to the PESC's Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of the Company dated as of December 9, 2011 and (ii) a certificate issued on December 9, 2011 by the management of TLM Finance Corp. acknowledged and approved by the management of the Company.

It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

1. the attached interim accounts of the Company dated 09 December 2011 (the Interim Accounts) show a receivable of one hundred sixty million two hundred ten thousand three hundred and six United States dollars (USD 160,210,306) payable by the Company to TLM Finance Corp.;
2. TLM Finance Corp. is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
3. the Receivable is certain and is due and payable by the Company to TLM Finance Corp. on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
4. based on generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company is of at least one hundred sixty million two hundred ten thousand three hundred and six United States dollars (USD 160,210,306) and since the date of the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
5. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by TLM Finance Corp. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
6. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and
7. the Receivable will, upon its contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 5.1, 5.2 and 5.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is represented by one thousand two hundred and seventy (1,270) ordinary shares in registered form with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholder(s).

5.2. The Company's corporate capital is also represented by nine thousand and seven (9,007) preferred equity share certificates with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each (the PESC's and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESC's are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to two hundred five thousand five hundred forty United States Dollars (USD 205,540.-).”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the registers of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any director of the Company and Marc Liesch of AAD Fiduciaire S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESC and newly issued Ordinary Shares in the relevant registers of the Company. .

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TE Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.868 et disposant d'un capital social de deux cent mille cinq cent vingt dollars américains (USD 200.520,-) (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 par un acte du Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 sous le numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 17 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 août 2011 sous le numéro 2865.

Ont comparu:

1. TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de USD 10.108.302.314,38 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867,

représentée par Siobhan Mccarthy, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. TLM Finance Corp., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de l'Alberta, Canada, dont le siège social est établi au Suite 2000, 888 – 3rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada avec numéro de société 2015027408,

représentée par Siobhan Mccarthy, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. TE Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.481 et disposant d'un capital social de cent mille dollars américains (USD 100.000),

représentée par Siobhan Mccarthy, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

TE Holding S.à r.l., TLM Finance Corp. Et TE Capital S.à r.l. sont les associés actuels de la Société et seront référencés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que mille vingt (1.020) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille six (9.006) certificats de parts sociales privilégiées, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentés à cette assemblée qui de ce fait est valablement constituée et pourra délibérer sur les points de l'agenda, ci-après reproduit;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux convocations.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille vingt dollars américains (USD 5.020,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent mille cinq cent vingt dollars américains (USD 200.520,-), représenté par mille vingt (1.020) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille six (9.006) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCs), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, à deux cent cinq mille cinq cent quarante dollars américains (USD 205.540,-) par voie d'émission (i) de deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de vingt dollars (USD 20) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales Ordinaires existantes et (ii) d'un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et ayant les mêmes droits que les PESCs existants.

4. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrit au point 2. ci-dessus.

5. Modification subséquente des articles 5.1, 5.2 et 5.3 des statuts de la Société.

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du PESC nouvellement émis et des Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises dans les registres respectifs de la Société.

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille vingt dollars américains (USD 5.020,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent mille cinq cent vingt dollars américains (USD 200.520,-), représenté par mille vingt (1.020) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille six (9.006) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCs), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, à deux cent cinq mille cinq cent quarante dollars américains (USD 205.540,-) par voie d'émission (i) de deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de vingt dollars (USD 20) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales Ordinaires existantes et (ii) d'un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et ayant les mêmes droits que les PESCs existants..

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Souscription aux Parts Sociales Ordinaires

TLM Finance Corp., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare ne pas souhaiter souscrire aux Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises.

TE Capital S.à r.l., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare ne pas souhaiter souscrire aux Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises.

TE Holding S.à r.l., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille dollars américains (USD 5.000) qui sera intégralement affecté au capital social de la Société.

Le montant de cinq mille dollars américains (USD 5.000) est à la libre disposition de la Société comme il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

Souscription au PESC

TE Holding S.à r.l., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare ne pas souhaiter souscrire au PESC nouvellement émis.

TE Capital S.à r.l., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare ne pas souhaiter souscrire au PESC nouvellement émis.

TLM Finance Corp., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et libère intégralement ce PESC par un apport en nature d'une créance d'un montant de cent soixante millions deux cent dix mille trois cent six dollars américains (USD 160.210.306,-) qu'elle détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature de la Créance de TLM Finance Corp. à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) vingt dollars américains (USD 20,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) cent soixante millions deux cent dix mille deux cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 160.210.286,-) au Compte de Réserve de Prime d'Emission PESCs (comme défini dans les Statuts);

La valeur de l'apport en nature de la Créance a été certifiée au notaire instrumentant aux moyens, entre autre (i) des comptes intermédiaires de la Société datés du 9 décembre 2011 et (ii) d'une attestation datée du 9 décembre 2011 délivrée par la gérance de TLM Finance Corp., reconnue et approuvée par la gérance de la Société.

Il résulte de cette attestation qu'à la date de cette attestation:

- les comptes intermédiaires ci-joints de la Société en date du 9 décembre 2011 (les Comptes Interimaires) montrent une créance d'un montant de cent soixante millions deux cent dix mille trois cent six dollars américains (USD 160.210.306,-) payable par la Société à TLM Finance Corp.;

- TLM Finance Corp. est le propriétaire de la Créance, et le seul créancier en droit de cette Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité ou à la demande de la Société sans déduction;

- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins cent soixante millions deux cent dix mille trois cent six dollars américains (USD 160.210.306,-) et depuis les Comptes Interimaires, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société;

- la Créance contribué à la Société est librement transférable par TLM Finance Corp. à la Société et n'est pas assujéti à des restrictions quelconques ou grevée d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limite sa transférabilité ou réduit sa valeur; et

- toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété de la Créance ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et

- dès contribution de la Créance à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Ladite attestation ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des décisions précédentes, les Associés décident de modifier les articles 5.1, 5.2 et 5.3 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est représenté par mille deux cent soixante-dix (1.270) parts sociales ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le ou les détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires sont ci-après dénommés collectivement les Associés Ordinaires et individuellement un Associé Ordinaire.

5.2. Le capital social de la Société est aussi représenté par neuf mille sept (9.007) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun (les PESC's et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC's est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le(s) Associé (s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés..

5.3. La totalité du capital social s'élève donc à deux cent cinq mille cinq cent quarante dollars américains (USD 205.540,-)»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorisent tout gérant de la Société et Marc Liesch de AAD Fiduciaire S.à r.l., à titre individuel, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement du PESC et des Parts Sociales Ordinaires nouvellement émis dans les registres respectifs de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 7.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. MCCARTHY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56382. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002707/304.

(120000861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Kerala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.077.

Lors du Conseil d'administration tenu le 2 janvier 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- après lecture de la lettre de démission de Madame Sandrine DURANTE de sa fonction d'administrateur d'accepter cette démission.

- de coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Monsieur Riccardo Incani, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

- de nommer en tant que président Monsieur Benoît Dessy, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012003200/20.

(120002356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

European Credit (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.192.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2011

En date du 16 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Scott Edel, avec effet au 31 décembre 2011 à minuit, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Credit (Luxembourg) S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012003068/15.

(120001700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Société Civile Immobilière du Remerwe, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 724.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2011 à 13.45 h au siège de la société

L'assemblée, à laquelle les deux associés CEPAL S.A. et DELPA Soc. Coop, sont présents et se reconnaissent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation
2. Acceptation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation
3. Décharge à donner aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur à la liquidation concernant toute responsabilité ultérieure
4. Clôture de la liquidation
5. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant 5 ans,

après avoir entendu le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion des liquidateurs et après en avoir délibéré, prend, chacune à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée générale approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve, ni restriction, aux liquidateurs, Messieurs Marc FISCH et Claude PUNDEL, de leur gestion de liquidateurs de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur à la liquidation. Monsieur Romain FREICHEL, pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale fait sienne la proposition des liquidateurs quant aux modalités de partage de l'actif net de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la SOCIETE IMMOBILIERE DU REMERWE a cessé d'exister à partir de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et les documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société CEPAL S.A., c.-à-d. à 7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

La société CEPAL se charge de toutes les procédures de publication requises par la loi en matière de liquidation de sociétés.

CEPAL S.A. / DELPA Soc. Coop.

Signatures

Référence de publication: 2012004839/39.

(120003578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

ProLogis UK Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.951.

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth of December at 9.30.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ProLogis, a real estate investment trust formed under the laws of the state of Maryland, United States of America, having its registered office at 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011, USA, duly represented by its officer Mr Peter Cassells, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, who may bind this company by his sole signature, and

2) ProLogis Services S.à.r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by its manager ProLogis Directorship S.à.r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, which is duly represented by its manager Mr Peter Cassells, who may bind said company by his sole signature.

Such parties, represented as hereabove stated, acting in their capacity as the shareholders of ProLogis UK Developments S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 96.951), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 5, 2003, number 1300, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million, two hundred and seven thousand, eight hundred and twenty-five Euro (EUR 1,207,825.-), by the issue of fourty-one thousand, eight hundred and thirteen (47,813) shares, each having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The shares subscribed have been paid up by the following contribution in kind to the Company:

- twelve thousand three hundred and seventy-two (12,372) shares having a value of eight hundred forty thousand five hundred fifty-three Pounds Sterling and 68 pence (GBP 840,553.68) equalling one million, one hundred and ninety-five thousand, three hundred and forty-seven Euros and 2 cents (EUR 1,195,347.02) at the conversion rate of 23 December

2003, issued by ProLogis UK Holdings S.A., a public limited company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 65.769), representing 1% of the share capital of such company.

The value of such contribution in kind amounts to an equivalent of one million, one hundred and ninety-five thousand, three hundred and forty-seven Euros and 2 cents (EUR 1,195,347.02), as it results from the consolidated balance sheet of this company dated 10 December 2003, which will remain attached hereto.

All these shares have been issued at a total price of one million, one hundred and ninety-five thousand, three hundred and twenty-five Euro (EUR 1,195,325.-) which are allocated to the share capital and twenty-two Euro 2 cents (EUR 22.02) allocated to the free reserves.

The subscriber declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to them;
- the transfer of such shares is effective today without qualification.

Second resolution

Pursuant to the foregoing resolution, the shareholders resolve to amend Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 6. "The Company's share capital is fixed at one million, two hundred and seven thousand, eight hundred and twenty-five Euro (EUR 1,207,825.-), represented by forty-eight thousand, three hundred and thirteen (48,313) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

Reference to the law of 29 December 1971

To the extent that the newly issued shares have been entirely paid up by the contribution to the Company of 1% of the shares issued by ProLogis UK Holdings S.A. having its registered office in a Member State of the European Union and that the Company holds in aggregate 99,99% of the Shares of ProLogis UK Holdings S.A., the sole shareholders declare that the present increase of the share capital has been made in accordance with article 4-2 of the amended law of 29 December 1971 regarding the tax on capital collections in civil and commercial companies, which provides for the exemption from the contribution tax.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this Extraordinary General Meeting is estimated at approximately four thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mil trois, le vingt neuf décembre à 9h30.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ProLogis, une société de droit des Etats-Unis, ayant son siège à 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011, USA, dûment représentée par un de ses gérants Mr Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, habilité à engager celle-ci par sa seule signature, et

2) ProLogis Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par son gérant ProLogis Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, elle-même dûment représentée par son gérant Mr Peter Cassells, habilité à engager celle-ci par sa seule signature.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'associées de ProLogis UK Developments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 96.951), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire soussigné, en date du 7 novembre 2003,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 5 décembre 2003, numéro 1300, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à un million deux cent sept mille huit cent vingt cinq Euro (EUR 1.207.825,-) par l'émission de quarante sept mille huit cent treize (47.813) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales souscrites ont été libérées par l'apport en nature suivant:

- douze mille trois cent soixante-douze (12.372) actions d'une valeur de huit cent quarante mille cinq cent cinquante-trois livres sterling et soixante-huit pence (GBP 840.553,68) , correspondant à l'équivalent de un million cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-sept Euros et deux Cents (EUR 1.195.347, 02) au taux de change en date du 23 décembre 2003, émises par ProLogis UK Holdings S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 65.769), représentant 1% du capital social de cette société.

La valeur de cet apport en nature s'élève à l'équivalent de un million cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-sept Euros et deux Cents (EUR 1.195.347,02) ainsi qu'il résulte du bilan de la société susmentionnée du 10 décembre 2003, qui restera ci-annexé.

Toutes ces parts sociales ont été émises à un prix total de un million cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 1.195.325,-) qui est affecté au poste capital social et de vingt-deux Euros et deux Cents Euro (EUR 22,02) affecté au compte de réserves libres.

Le souscripteur déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- le transfert de parts est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à un million deux cent sept mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 1.207.825,-) représenté par quarante huit mille trois cent treize (48.313) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Dans la mesure où les parts sociales nouvellement émises ont été libérées par l'apport à la Société de 1% des actions émises par ProLogis UK Holdings S.A. société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, et que la Société possède en tout 99,99% des actions de ProLogis UK Holdings S.A., les associés déclarent que la présente augmentation de capital a été faite en application de l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette Assemblée Générale Extraordinaire est estimé à environ quatre mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. CASSELLS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 janvier 2004. Vol 142S Fol 11 Case 10. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): J. MULLER.

Référence de publication: 2012004565/135.

(120003286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Hutchison Asia Telecommunications Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 114.959.

Les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) L'adresse professionnelle et les pouvoir de signature du gérant, M. Salbaing sont les suivantes:

Nom: Salbaing

Prénom(s): Christian Nicolas Roger

Adresse professionnelle: 3^e étage, 7 rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

Pouvoir de signature: Conjointe

2) Les pouvoir de signature du gérant, M. Geiger, sont les suivantes:

Nom: Geiger

Prénom(s): Thomas

Pouvoir de signature: Conjointe

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012003136/18.

(120002069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

CHC Helicopter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.673.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CHC Helicopter S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.673 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on June 17, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 16, 2008 number 1754, and its articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 29, 2011, currently awaiting publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Siobhan Mccarthy, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2) in order to bring it from its present amount of four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-four euro (EUR 494,541,424), represented by four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-four (494,541,424) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-six euro (EUR 494,541,426), by way of the issue of two (2) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, in registered form and having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to the share capital increase specified in item 1. above, and payment by way of a contribution in cash;

3. Amendment to article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase adopted under item 1;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting

individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2) in order to bring it from its present amount of four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-four euro (EUR 494,541,424), represented by four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-four (494,541,424) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-six euro (EUR 494,541,426), by way of the issue of two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, in registered form and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, CHC Helicopter Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.574, having a share capital of EUR 12,503, represented by Siobhan Mccarthy, prenamed, by virtue of a proxy annexed, declares that it subscribes for the two (2) newly issued shares of the Company, in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each and fully pays them up by a contribution in cash amounting to twenty three million one hundred twenty thousand eight hundred eighty three euro and fourteen cent (EUR 23,120,883.14), being the euro equivalent of thirty one million five hundred and one thousand one United States Dollars (USD 31,501,001) (using the USD/EUR exchange rate published by the Bank of Canada on November 14, 2011, where USD 1=EUR 1.362448), which will be allocated as follows:

- (i) an amount equal to two euro (EUR 2) to the nominal share capital of the Company; and
- (ii) an amount equal to twenty three million one hundred twenty thousand eight hundred eighty one euro and fourteen cent (EUR 23,120,881.14) to the share premium account of the Company.

Second resolution

In order to reflect the preceding resolution, the general meeting resolves to amend article 5.1. of the Company's articles of association, which shall henceforth all read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-six euro (EUR 494,541,426), represented by four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-six (494,541,426) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Shares).”

Third resolution

The general meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour de décembre Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de CHC Helicopter S.A., une société anonyme, dont le siège social est situé au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.673 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 16 juillet 2008, n°1754; les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés

pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Arlette Siebenaler, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Siobhan Mccarthy, de résidence professionnelle à Luxembourg.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal;

II. Il ressort de ladite liste de présence que l'entièreté du capital social de la Société est représenté à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux participants;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux Euros (EUR 2), afin de porter le capital de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 494.541.424,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-quatre (494.541.424) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-six euros (EUR 494.541.426,-) par l'émission de deux (2) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, sous forme nominative et portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus et libération par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1:

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'action nouvellement émise dans le registre des actionnaires de la Société.

5. Divers.

Après examen de l'ordre du jour qui précède et après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de deux euros (EUR 2), afin de porter le capital de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 494.541.424,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-quatre (494.541.424) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-six euros (EUR 494.541.426,-) par l'émission de deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, sous forme nominative et portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, CHC Helicopter Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.574 et disposant d'un capital social de EUR 12.503, ici représentée par Siobhan Mccarthy, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée, déclare souscrire aux deux (2) actions nouvellement émises par la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt trois millions cent vingt mille huit cent quatre vingt trois Euros et quatorze cents (EUR 23.120.883,14), étant l'équivalent en Euro de trente et un millions cinq cent un mille un US Dollars (USD 31.501.001,-) (utilisant le taux de change EUR/USD publié par la Banque du Canada le 14 novembre 2011, selon lequel EUR 1 = USD 1.362448) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de deux euros (EUR 2) au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de vingt trois millions cent vingt mille huit cent quatre vingt un euros et quatorze cents (EUR 23.120.881,14) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-six euros (EUR 494.541.426,-),

représenté par quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-six (494.541.426) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'action nouvellement émise dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.200.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. MCCARTHY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56974. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003032/175.

(120002067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

EARLSFORT Paris 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 106.406.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63500 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003069/10.

(120002408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Sifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.576.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 mars 2000, numéro 211

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SIFIN SA, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.576, dont le dernier siège social connu était à L-2086 Luxembourg, 23, Avenue Monterey et a ordonné la publication du présent jugement par extrait au Mémorial.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Maître Eric SAYS

Le liquidateur

Référence de publication: 2012003350/21.

(120002017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Ecocare, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 71.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003070/10.

(120001149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Eagle 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 131.637.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December,
Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Eagle JV S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 127380 (the "Principal");
here represented by Ms. Silvia Mathieu, executive secretary, residing professionally at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange (the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on December 2, 2011,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Eagle 8 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, under number B 131637, has been incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on August 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2333 on October 17, 2007;

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that he will assume all the liabilities of the Company and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the Company on December 8, 2011.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The partner's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document, are estimated at approximately 950.-EUR.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huit décembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Eagle JV S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127380 (le "Mandant");

ici représentée par Mme Silvia Mathieu, executive secretary, résidant professionnellement au L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange (la "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 2 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Eagle 8 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131637, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 août 2007, publié au Mémorial à Recueil des Sociétés et Associations numéro 2333 du 17 octobre 2007;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare qu'il assume l'ensemble des dettes de la Société et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société savoir le 8 décembre 2011.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 950,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. MATHIEU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54994. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003062/97.

(120002229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders and owners of founder parts held at the registered office of the company on 30 august 2011 at 11.00 a.m.

The Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts resolved

- to elect:

Mrs Rina MAYER

Mr Jonathan LEITERSDORF

Mr Peter KURZ

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2012.

- to nominate:

M Peter KURZ as Chairman of the board.

- to appoint, EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Geneva, as auditor for the next financial year 2010/2011 until the Annual General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2012.

Certified copy

Signatures

Director / Director

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs du 30 août 2011 à 11 heures

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Administrateurs de:

Mrs Rina MAYER

Mr Jonathan LEITERSDORF

Mr Peter KURZ

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2012.

Monsieur Peter KURZ est nommé Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Genève.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012003778/42.

(120003100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Ehblux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.243.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 04/01/2012.

Référence de publication: 2012003073/10.

(120002428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 96.873.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003076/10.

(120002309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Verde Vivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.617.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 31 mai 2011 entre Bright Green Investments Limited in its capacity as general partner of Bright Green Limited Partnership et Bright Green Investments LLC in its capacity as general partner of Bright Green Limited Partnership, les 2.000 parts sociales de la société sont réparties comme suit:

- Bright Green Investments LLC in its capacity as general partner of Bright Green Limited Partnership enregistrée auprès de la Division des Corporations de l'Etat du Delaware, sous le numéro 148046 et ayant pour adresse le, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle 19808, Etats-Unis d'Amérique, détient 2.000 parts sociales réparties comme suit:

- 500 parts sociales ordinaires
- 100 parts sociales de classe A
- 100 parts sociales de classe B
- 100 parts sociales de classe C
- 100 parts sociales de classe D
- 100 parts sociales de classe E
- 100 parts sociales de classe F
- 100 parts sociales de classe G
- 100 parts sociales de classe H
- 100 parts sociales de classe I
- 100 parts sociales de classe J
- 100 parts sociales de classe K
- 100 parts sociales de classe L
- 100 parts sociales de classe M
- 100 parts sociales de classe N
- 100 parts sociales de classe O

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert van 't Hoef

Gérant

Référence de publication: 2012004845/34.

(120004172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

London Regent Street Property Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.038.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 1. Dezember 2011

Der Rücktritt des folgenden Geschäftsführers wird mit Wirkung zum 01. September 2011 angenommen:

- Hr. Ferdinand von Sydow

Die folgende Person wird mit Wirkung zum 01. September 2011 als Geschäftsführer ernannt:

- Fr. Irmgard Linker, geboren am 29.08.1968 in Friedberg (D) mit beruflicher Adresse in: THE SQUARE 18, Am Flughafen, D-60549 Frankfurt für eine unbegrenzte Zeit

Référence de publication: 2012003211/14.

(120002191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

ESCF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.720.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003080/10.

(120001680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Infinis Capital Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.877.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Gkfin S.A., société anonyme, avec siège social à L-2266 Luxembourg, 30, rue d'Oradour, RCS Luxembourg B 52.822, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Edgar dit Gary KNEIP, ingénieur diplômé, demeurant à L-2266 Luxembourg, 30, rue d'Oradour, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société") et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11, 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Infinis Capital Participations S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, d'un de ses gérants. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. La capital social est fixé à la somme de sept cent vingt-cinq mille euros (EUR 725.000,-) représenté par 7.250 (sept mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une faction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. la Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peut être des associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc; il déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art.13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont clos et le(s) gérant(s) préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'Assemblée Générale des Associés ou l'Associé Unique a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Paiement

Les 7.250 (sept mille deux cent cinquante) parts sociales sont souscrites par l'associé unique la société Gkfin S.A., prénommé.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en 103 (cent trois) actions de la société anonyme de droit luxembourgeois Secure IT S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt (RCS Luxembourg B 97.451), évaluées à EUR 1.475.835,75 (un million quatre cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq euros et soixante-quinze cents), suivant attestation du Conseil d'Administration de la société Gkfin S.A., laquelle restera annexée aux présentes.

L'apporteur déclare qu'il est le seul propriétaire des actions apportées et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant librement transmissibles.

La valeur totale de l'apport de EUR 1.475.835,75 (un million quatre cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq euros et soixante-quinze cents) est allouée comme suit:

- le montant de EUR 725.000.- (sept cent vingt-cinq mille euros) est alloué au capital social et
- le montant de EUR 750.835,75 (sept cent cinquante mille huit cent trente-cinq euros soixante-quinze cents) est alloué à un compte prime d'émission.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre deux mille onze.

Frais

Les frais, les coûts, les honoraires ou les frais sous n'importe quelle forme que ce soit, seront pris en charge par la Société en raison de sa constitution estimée approximativement à EUR 1.500.-.

Décisions de l'associé unique

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera administrée par Monsieur Gary KNEIP, prénommé.

La durée de son mandat est indéterminée et il a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est fixé à L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. KNEIP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58655. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003749/152.

(120002988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Etoile Noire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 100.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003083/9.

(120001344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Etoile Noire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 100.892.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:

9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003084/11.

(120001813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Eural S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 13.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003085/10.

(120001673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

DPD (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 6, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 42.850.

EXTRAIT

Il résulte de diverses résolutions prises sous seing privé, par l'associé unique de la société «DPD (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6 Z.A.E. Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42 8507,

en date du 05 octobre 2011 et enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16919, que:

(i) Monsieur Marc HASLER, né à Leimiswill (Suisse), le 17 septembre 1969, demeurant à Pestalozzistrasse 22B, CH-5000 Aarau, a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société»DPD (Luxembourg) S.à r.l. et ceci avec effet immédiat;

(ii) Madame Anja BROSTHARDT, née à Neuwied (Allemagne), le 16 août 1965, demeurant Wiedufer 1, D-56588 Waldbreitbach, a été nommée aux fonctions de nouvelle gérante de la Société, pour une durée illimitée en remplacement du gérant présentement révoqué;

(iii) compte tenu des deux résolutions qui précèdent, il a été décidé encore que la société «DPD (Luxembourg) S.à r.l.» continue à être administrée et gérée par ses deux seuls gérants Monsieur Marc MORIAUX et Madame Anja BROSTHARDT, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la prédite société en toutes circonstances et autorisés à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 02 janvier 2011.

Référence de publication: 2012004289/24.

(120003487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Euro Asie International Travel Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 18, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 127.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003086/10.

(120001674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Hutchison Whampoa Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 92.698.

Les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) Les pouvoir de signature du gérant, M. Salbaing, sont les suivantes:

Nom: Salbaing

Prénom(s): Christian

Pouvoir de signature: Conjointe

2) Les pouvoir de signature du gérant, M. Geiger, sont les suivantes:

Nom: Geiger

Prénom(s): Thomas

Pouvoir de signature: Conjointe

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012003137/17.

(120002068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Europalux Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003088/9.

(120002393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Financière Star 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.404.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration de la Société en date du 21 novembre 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003090/13.

(120002275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Go-West a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 19, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg F 8.959.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. GOERGEN Jérôme, indépendant, luxembourgeois, président
2. STOFFEL Jérôme, indépendant, luxembourgeois, secrétaire
3. WESTER Marc, fonctionnaire d'Etat, luxembourgeois, trésorier

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination GO-WEST a.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet, l'organisation d'événements musicales et culturels sans but lucratif.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, allée du Carmel, 19, L-1354 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association GO-WEST a.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est illimitée. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Toute décision doit être prise en unanimité par le conseil administratif.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration ne peut pas, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2012004751/86.

(120003166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Foam Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012003091/10.

(120001964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Fundamental European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.975.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2011

En date du 16 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé :

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Scott Edel, avec effet au 31 décembre 2011 à minuit, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Fundamental European Value S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012003094/15.

(120001699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Fundgesco, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 152.326.

—
L'an deux mil onze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

TRIDENT TRUST COMPANY (Luxembourg) Sàrl, avec siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.699,

ici représentée par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

en vertu d'une procuration sous seing privé

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée.

Laquelle comparante, tel que représentée, a exposé au notaire:

- que la société «FUNDGESCO» Sàrl a été constituée suivant acte de constitution du 4 mars 2010, reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1016 du 14 mai 2010, statuts non modifiés à ce jour;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 152.326;

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale;

- que la comparante est la seule associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «FUNDGESCO» Sàrl, avec siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;

- que la comparante a fixé l'ORDRE DU JOUR comme suit:

1. Modification de l'objet social;

2. Modification des statuts de la Société tenant compte de la décision ci-dessus;

3. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société afin de lui permettre d'exercer une activité de gestionnaire de fonds de titrisation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet d'exercer l'activité de gestion de fonds de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre

manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.»

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 octobre 2011 - WIL/2011/842 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 24 novembre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012003111/63.

(120001835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Le Manoir Anglais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.393.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Robert WHITTON, born in Romford, United Kingdom, on October 5, 1962, residing in E14 5LQ London, 25 Canada Square, Canary Wharf (United Kingdom),

here represented by Mr. Peter DIEHL, employee, residing professionally in L1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing person, represented as foresaid, has requested the undersigned notary to document the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Le Manoir Anglais S.à R.L. a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129393, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, on 12 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 1703 of 10 August 2007.

II. The appearing person, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. The appearing person, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

IV. The appearing person declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The dissolution of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

V. As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the managers of the Company for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VI. The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VII. The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Robert WHITTON, né à Romford, Royaume Uni, le 5 octobre 1962 demeurant à E14 5LQ Londres, 25 Canada Square, Canary Wharf (Royaume Uni),

ici représenté par Monsieur Peter DIEHL, employé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I. Le comparant est l'associé unique de Le Manoir Anglais S.à R.L., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129393, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1703 du 10 aout 2007.

II.- Le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III.- Le comparant en tant qu'associé unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiates de la Société.

IV.- Le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La dissolution de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

V.- Par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VI.- Il est procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. DIEHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. LAC/2011/58575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003206/83.

(120002344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.